

Devenir volontaire service civique dans les écoles des Alpes-Maritimes

Public concerné :

- jeunes de 18 à 25 ans sans conditions de diplôme
- jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Durée de la mission : de 6 à 10 mois selon la date de recrutement *

Date de début de contrat possible : Entre le 1^{er} septembre 2024 et début janvier 2025

Fin de contrat : le 4 juillet 2025

Quotité hebdomadaire : 24 heures

Missions possibles :

- Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs
- Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets d'éducation à la citoyenneté
- Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets en faveur de la transition écologique et du développement durable
- Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires

Le volontaire du service civique intervient en complément des actions effectuées au sein de l'école. Il est encadré par un tuteur.

Indemnité mensuelle : 619,83 € net.

En fonction de la situation sociale du jeune volontaire du service civique, il pourra bénéficier en plus d'une bourse de 114,85 €.

Formation : Le jeune en service civique bénéficie d'une formation civique et citoyenne et d'une formation au PSC1.

**Pour tout renseignement : vous pouvez interroger le directeur
d'école et déposer votre candidature sur le site :**

<https://www.service-civique.gouv.fr/>